

Encombrants réutilisables

Le Havre Seine Métropole développe un service de collecte des encombrants réutilisables à compter du 7 février 2022. Ce nouveau service sera disponible dans toutes les communes, en dehors de la ville du Havre où ce dispositif existe déjà.

PUBLIÉ LE
27 JANVIER 2022

Pour la Communauté urbaine, il s'agit d'unifier ce service jusqu'ici proposé sous différentes formes selon les communes (porte-à-porte sur rendez-vous, dépôts en centre de recyclage, collecte mensuelle ou annuelle...). Surtout, cette harmonisation va permettre le tri et donc la valorisation d'objets tout en favorisant le développement économique local.

Pour cela, la collecte est confiée à des acteurs locaux du réemploi : Emmaüs, le Grenier et Actif insertion assureront la collecte et le traitement des objets pour leur offrir une seconde vie.

Chaque objet collecté sera orienté, en fonction de son état et de son indice de réparabilité, vers des filières de réemploi type boutiques solidaires où ils seront revendus à moindre prix. Les éléments qui ne pourraient faire l'objet d'un réemploi seront orientés vers les filières de recyclage adaptées.

EN PRATIQUE

A compter du 1^{er} février, les habitants des 53 communes pourront prendre rendez-vous directement sur le site internet lehavreseinemetropole.fr ou au 02 35 22 25 25. Les collectes auront lieu sur des jours fixes définis pour chacune des communes dans le formulaire à remplir. Ce dernier sera disponible pour les usagers à partir du 1^{er} février sur le site internet.

Les objets collectés, au nombre de 3 maximum ou en fonction du volume, devront être déposés sur le domaine public. Sont concernés les objets appartenant à des particuliers qui ne peuvent être collectés habituellement en raison de leur volume ou de leur poids : éléments de mobilier, montés ou démontés, des gros appareils électroménagers.